

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 33 (1925)
Heft: 6

Artikel: L'imprimerie lausannoise et le risorgimento
Autor: E.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-26429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plantage des noyers dans cette partie de propriété censée paroissiale et pour que les arbres et le sol appartiennent complètement à la Paroisse, sans équivoque. »

Cet acte fut passé avec l'approbation du Conseil d'Etat, entre les mains du juge de paix le 18 juin 1826. La quote-part de chaque commune est fixée comme suit :

Châtelard	300 francs, soit les $\frac{3}{4}$
Planches	75 » » les $\frac{3}{16}$
Veytaux	25 » » les $\frac{1}{16}$

Dès cette année-là, la paroisse se trouve avoir des noix à vendre. Les mises ont généralement lieu en septembre, au moment où l'on pourra juger de ce que sera la récolte. En 1826, les noix de la Rouvenaz furent données pour 6 francs au citoyen Jean-François Dufour, de Clarens, avec le droit de disposer aussi de la feuille.

En 1827, la récolte est meilleure et rapporte le double : 12 francs. L'année suivante : 14 francs ; ce qui n'était pas une année de noix.

L'IMPRIMERIE LAUSANNOISE ET LE RISORGIMENTO

M. le Professeur et Docteur Decio Silvestrini a publié récemment à Bellinzone un ouvrage qui présente de l'intérêt pour l'histoire du canton de Vaud et surtout pour celle de l'imprimerie à Lausanne¹. L'établissement typographique dont il s'agit est celui qui avait été dirigé pendant de nombreuses années par Marc Ducloux, et dont M. Louis Mogeon a parlé en 1914 dans cette Revue. En 1845, Ducloux remit

¹ Decio Silvestrini : *Una tipografia del Risorgimento. (S. Bonamici & Ci. Losanna 1845 - 1850)*, con prefazione di Antonio Monti e documenti inediti. — Bellinzona, Tipografica Grassi & Co. Editori, 1924.

la librairie à Georges Bridel et l'imprimerie au réfugié italien Bonamici.

Celui-ci était un de ces hommes à l'esprit inquiet et vagabond qui ne se fixaient définitivement nulle part. Né à Livourne, on le retrouve dans toutes les parties de l'Italie, dans les divers pays de l'Europe et même en Amérique. Deux fois moine, prédicateur, prospecteur en Californie, imprimeur à Lausanne et finalement professeur à Trèves, Bonamici trouva encore le temps d'épouser une vaudoise qu'il abandonna du reste plus tard.

La typographie de Bonamici se trouvait dans la vieille maison encore existante de la rue Pierre Viret, située sous la terrasse de la Cathédrale, où la génération précédente a connu l'imprimerie Viret-Genton et où se trouve maintenant le café des Escaliers du Marché. Il en sortit, de 1845 à 1849, de nombreux ouvrages qui intéressent l'histoire vaudoise de cette période agitée au point de vue politique et religieux, et aussi beaucoup de volumes et brochures destinés à entretenir l'agitation en Italie contre l'Autriche et contre les régimes tyranniques qui existaient dans divers Etats de la péninsule. Le fameux républicain et pamphlétaire Mazzini, réfugié à plusieurs reprises dans notre pays donna aussi de l'ouvrage aux presses de Bonamici et, par contre-coup, des ennuis à nos hommes d'Etat, harcelés par les réclamations des représentants diplomatiques de divers pays. On trouvera, à ce sujet, dans le volume de M. Silvestrini, deux lettres intéressantes échangées par Henri Druey et Delarageaz en 1849.

Druey habitait alors à Berne, où il avait été appelé, en 1848, à faire partie du premier Conseil fédéral. C'est de là qu'il datait sa lettre du 28 octobre, adressée à son ami Delarageaz :

« Le ministre de France sort de chez moi, et entre autres choses il m'a dit que l'imprimerie *Bonamici* où se publient

les écrits de Mazzini est une sorte d'imprimerie du gouvernement vaudois. Je me suis vivement recrié et ai rappelé que c'est là où se sont imprimées toutes les publications hostiles au gouvernement vaudois de 1845. (Causeries politiques Hurt-Binet, proclamations et pamphlets de nos démissionnaires etc. etc) et que depuis que Bonamici avait mal fait ses affaires, l'établissement avait passé aux associés de Bonamici, c.-à-d. à la librairie Bridel etc. Sur quoi il m'a répondu qu'il s'agissait d'un arrangement postérieur assez récent d'après lequel les ouvriers géraient eux-mêmes l'établissement et que le gouvernement vaudois leur avançait des fonds. J'ai répliqué que je ne connaissais point cet arrangement là, mais que j'en doutais beaucoup parce que le gouvernement vaudois n'a pas des fonds à appliquer à des entreprises de ce genre.

» J'ai d'ailleurs fait observer que dans le canton de Vaud, la presse est libre et que le gouvernement ne peut pas prendre des mesures préventives ; que le gouvernement Vaudois n'est pas hostile au gouvernement français, qu'il l'avait assez prouvé, qu'il faut se défier de certains rapports que l'expérience a sans cesse démentis, ce qui n'empêche pas qu'on y ajoute sans cesse foi à l'étranger et dans un certain monde.

» Cela dit et observé, vous me feriez bien plaisir de m'informer de ce qui en est réellement de cette société d'ouvriers imprimeurs dont j'ai entendu parler vaguement dans le temps, et si peut-être, pour faciliter le travail, le Gouvernement aurait fait quelques avances, à un titre quelconque, parce que je ne veux pas m'aventurer envers le Ministre de France, sans savoir au juste sur quel terrain je marche. »

Voici la réponse de Delarageaz à Henri Druey, datée de Lausanne le 3 novembre 1849 :

« Vous saurez que depuis longtemps, l'imprimerie Bonamici était à vendre, les ouvriers s'étaient associés pour en faire l'acquisition sous le patronage du procureur Jacquier ; après bien des recherches, ces ouvriers, au nombre de 8 à 9, avaient pu se procurer quelques mille francs par action, Mr.

le Syndic Dapples et un ou deux autres aristocrates, dits conservateurs, paraissaient vouloir s'intéresser à ces ouvriers et avaient souscrit pour deux ou trois actions de mille francs chaque.

» Ces ouvriers s'adressèrent ensuite au Conseil d'Etat pour réclamer son appui, qui souscrivit pour deux actions.

» Cet appui de l'Etat qui devait leur être favorable, semblait-il, leur fut très préjudiciable, car de ce moment, M. M. Dapples et compagnie se retirèrent et d'autres personnes qui avaient promis leur concours le refusèrent ; ne voulant se trouver en compagnie de l'Etat.

» De ce moment les ouvriers virent leur projet s'évanouir, mais ne désespérant pas de leurs forces, ils firent une nouvelle tentative auprès du Conseil d'Etat qui s'interposa en leur faveur auprès de la banque cantonale.

» La Banque consentit à prêter en compte courant 15 à 18 mille francs sous le nantissement du matériel de l'imprimerie qui peut être évalué à plus de 25 mille francs, par ce moyen les ouvriers associés se débarrassèrent du patronage de Mr. Jaquier et de celui de Mr Dapples et Compagnie.

» Vous voyez donc que la librairie Bonamici n'est point un établissement de l'Etat, ni placé sous son patronage, mais bien une propriété indivise appartenant à des ouvriers intelligents et laborieux qui ont obtenu un crédit à la banque. »

Comme on a pu le voir dans cette lettre, l'imprimerie Bonamici était en pleine déconfiture. Pendant ce temps, l'imprimeur parcourait l'Italie sans trop se préoccuper de sa maison lausannoise et de sa famille qui semble avoir attendu indéfiniment son retour.

Le volume que nous annonçons renferme une notice sur Bonamici, une histoire de son imprimerie et un catalogue des très nombreux ouvrages (190 environ) qui en sortirent. Si Bonamici ne fut pas un modèle de constance dans le travail, le volume de M. Silvestrini est, comme on le voit, très intéressant pour nous.

E. M.